

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n°2026/41

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme AUGUSTYNIAK, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/05/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Étaient présents : MMES ANGELINI Patricia, CADILLON-LAPORTE Fanny, CANTHE Sandrine, BELINGER Emmanuelle, THELIOL Angélique, VINCENT Christine, TERRACOL Sandra, MS, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, CHAVASTELON Pierre, COURAUD Cédric, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, RANQUET Guillaume

Était absent et excusé :

Secrétaire de séance : Mme ANGELINI Patricia

Objet : **Renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact « LA POSTE AGENCE COMMUNALE » (Eligible au fonds de péréquation)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, la convention relative à l'Agence Postale Communale prend fin le 30 septembre 2026. De ce fait, il est nécessaire de renouveler la convention à partir du 1^{er} octobre 2026 pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions en vigueur.

Les horaires de l'Agence Postale Communale sont les suivants :

Lundi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Mardi : 9h00 à 12h 00 et 13h30 à 16h30

Mercredi : 9h00 à 12h00

Judi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour la gestion d'un point de contact (Agence Postale Communale) à partir du 1^{er} octobre 2026 et pour une durée de 3 ans,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 05/06/2026

Publié, le 09/06/2026

Transmis, le 08/06/2026

Certifié exécutoire

Le Maire, Jérôme AUGUSTYNIAK

La secrétaire de séance, Patricia ANGELINI

